

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/84  
11 novembre 2001

(01-5676)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

## MOZAMBIQUE

Déclaration de S.E. M. Salvador Namburete  
Vice-Ministre de l'industrie et du commerce

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom du gouvernement et du peuple de la République du Mozambique et en mon nom propre, de votre élection à la présidence de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous continuerons à coopérer pleinement avec vous pour l'accomplissement de cette noble tâche.

Je me joins aussi aux autres orateurs pour remercier le gouvernement et le peuple de l'État du Qatar d'avoir accueilli cette conférence, de nous avoir prodigué leur chaleureuse hospitalité depuis notre arrivée dans ce beau pays, et d'avoir mis à notre disposition d'excellents moyens de travail pour assurer le succès de notre réunion.

Prenant la parole après le Ministre de la République du Malawi, qui a parlé au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), je voudrais m'associer pleinement à sa déclaration, surtout en ce qui concerne plusieurs questions qui présentent une importance capitale, non seulement pour les pays en développement, mais aussi pour ce qui est des problèmes globaux dans le cadre du système commercial multilatéral qui exigent un effort concerté de notre part pour le bien de tous.

Nous sommes prêts à continuer à coopérer avec nos partenaires commerciaux et il nous semble qu'il est urgent d'apporter les solutions souhaitées à de nombreuses questions en suspens. Vous conviendrez avec moi que depuis l'adoption de l'Accord de Marrakech, plusieurs questions ne font pas l'objet d'une mise en œuvre qui favoriserait une meilleure participation des pays en développement et, en particulier, des pays les moins avancés (PMA) comme le Mozambique, au système commercial multilatéral.

À de nombreuses reprises, nous avons exprimé notre déception et notre grave préoccupation devant les déséquilibres qui résultent de la mondialisation. En conséquence, pour remédier à ces déséquilibres, le Mozambique réaffirme qu'à son avis, le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, en particulier des PMA, est un principe fondamental de l'OMC. À cet égard, la présente conférence doit élaborer des mesures spéciales pour aider les PMA à s'intégrer dans le système commercial multilatéral, en leur apportant l'assistance technique et financière nécessaire.

Nous avons une excellente occasion de faire fond sur le plan d'action convenu à la troisième Conférence sur les PMA qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier et de faire en sorte que les dispositions appelant à un effort maximal qui figurent dans les Accords et décisions de l'OMC prennent toute leur signification et soient rendues opérationnelles, en adoptant une décision à Doha pour en faire des engagements juridiquement contraignants.

Il semble que le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, créé récemment, ne soit pas suffisamment dynamique pour répondre à ces questions, pour lesquelles nous demandons que l'OMC prenne des mesures plus dynamiques en coordination avec les autres organisations participantes.

Nous tenons à faire savoir que nous nous félicitons de quelques initiatives importantes en matière d'accès aux marchés qui ont été prises par les pays développés, telles que le mécanisme de services consultatifs aux entreprises autochtones dans le cadre de l'Accord de Cotonou entre les États ACP et l'Union européenne, la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) adoptée par les États-Unis et d'autres arrangements préférentiels, y compris des accords bilatéraux.

Nous sommes cependant gravement préoccupés par l'absence d'un accès sûr aux marchés fait du caractère autonome du SGP et d'autres arrangements préférentiels, dont les avantages sont constamment menacés par la possibilité de l'adoption unilatérale de limitations ou d'exclusions visant des produits ou des pays bénéficiaires, par les critères mal définis applicables aux mécanismes de déclenchement pour ces limitations ou exclusions, et par la durée d'application limitée des préférences. Tous ces facteurs contribuent à rendre extrêmement imprévisibles les systèmes actuels d'accès préférentiel aux marchés.

Une autre question qui préoccupe beaucoup ma délégation en ce qui concerne les arrangements d'accès préférentiel aux marchés est le fait que les critères d'admissibilité sont assortis de conditionnalités sans lien avec le commerce, ce qui est aggravé par des règles d'origine rigoureuses s'agissant des capacités industrielles des PMA.

En ce qui concerne l'accès aux médicaments, le Mozambique réaffirme les dispositions en matière de flexibilité figurant dans l'Accord sur les ADPIC, en vertu desquelles les Membres peuvent prendre des mesures pour faciliter l'accès aux médicaments à des prix abordables pour combattre les maladies transmissibles, en particulier le sida, la tuberculose et le paludisme. La délégation mozambicaine réaffirme la nécessité de protéger les savoirs traditionnels, par le biais d'un cadre juridique multilatéral approprié. Elle réaffirme aussi la nécessité de respecter les instruments internationaux, tels que, notamment, la Convention sur la biodiversité, l'Accord de la FAO sur les ressources phytogénétiques et la Loi modèle de l'OUA sur la protection des droits des communautés locales et l'accès aux ressources biologiques.

S'agissant de l'Accord sur l'agriculture et, eu égard à l'importance de ce secteur au Mozambique, qui est la principale source de revenus dans les régions rurales et emploie plus de 80 pour cent de la population active, nous estimons que l'objectif devrait être d'améliorer substantiellement les débouchés commerciaux pour tous les produits agricoles dont l'exportation représente un potentiel et un intérêt pour les pays en développement, en réduisant considérablement les tarifs et en éliminant les contingents.

Nous reconnaissons que les négociations sur le commerce des services devraient progresser de manière à éliminer les déséquilibres entre pays développés et pays en développement pour ce qui est du développement de ce secteur.

Avant de conclure, je voudrais exprimer l'opinion de ma délégation selon laquelle les questions de mise en œuvre devraient avoir la priorité sur les nouvelles questions, dans le contexte de tous travaux futurs de notre Organisation.

S'agissant des questions de Singapour, le Mozambique reconnaît que des questions telles que le commerce et l'investissement, la concurrence, les marchés publics, la facilitation des échanges, le commerce et l'environnement, et le commerce électronique ont une importance capitale. Cependant,

nous estimons que ces questions ne sont pas prioritaires à ce stade et que le processus d'étude en cours devrait se poursuivre pour préparer les travaux futurs éventuels.

Il est entendu pour nous que l'OMC devrait continuer à jouer un rôle dynamique, en faisant fond sur des règles transparentes afin de rétablir la confiance de ses Membres dans le processus de libéralisation et de mondialisation de l'économie mondiale.

Je conclurai en m'associant aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à la République populaire de Chine et la féliciter de son entrée dans la famille de l'OMC. Nous saluons aussi, de manière anticipée, l'accession du Territoire douanier de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, qui aura lieu pendant cette Conférence ministérielle.

---